

COMMUNIQUÉ

RÉUNION DU CONSEIL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE SOUS LE SIGNE DE LA COVID-19

Rimouski, le 9 avril 2020- L'état d'urgence sanitaire décrété par le premier ministre du Québec, le 14 mars dernier en lien avec la COVID-19, a été au centre de plusieurs décisions à l'assemblée du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette, hier soir, séance tenue par visioconférence.

Ainsi, les élus ont adopté une résolution d'appui à la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent afin de demander au gouvernement du Québec de suspendre indéfiniment, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le versement prévu le 30 juin prochain au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec, afin de permettre aux municipalités et aux municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent de disposer d'un maximum de capacité financière pour répondre aux besoins de leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises.

Pour les mêmes raisons, il a été résolu que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette reporte le paiement de la quote-part des municipalités au 30 juin 2020.

Toujours en fonction de l'état d'urgence sanitaire, le conseil a adopté une résolution afin que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la MRC qui demeure impayée en date du 31 mars soit établi à 0 % par année et que ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 30 juin 2020 pour les contribuables du Territoire non-organisé (TNO) du Lac-Huron, administré par la MRC.

Les élus ont aussi souhaité maintenir l'appel de projets d'avril du Fonds de développement rural afin de permettre la réalisation de projets dès que la situation le permettra. Pour ce faire, le comité de sélection autorise le comité d'analyse du Fonds de développement rural à se réunir avec un minimum de trois membres seulement, afin de procéder aux recommandations de financement. Il est entendu que cette mesure est exceptionnellement en vigueur pour l'appel de projets d'avril 2020 et vise un retour rapide lorsque la situation sera revenue à la normale.

– 30 –

SOURCE : Francis St-Pierre
Préfet
418-732-4392